



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/les-classes-passerelles-ce-qui.html>

Les classes-passerelles : ce qui doit être amélioré

- Nos publications - Enseignement -

Date de mise en ligne : lundi 1er novembre 2010

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Le décret du 14 juin 2001 visant à l'insertion des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française a été adopté dans le but de faire bénéficier tout enfant en âge de scolarité d'un enseignement adapté à ses besoins, en ce compris les enfants sans papiers.

Aujourd'hui, la Plate-Forme Mineurs en Exil dénonce les nombreux manquements du décret du 14 juin 2001 visant à l'insertion des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, et propose diverses recommandations afin d'y remédier.

La CODE participe au groupe de travail mis en place par la Plate-Forme dans ce cadre. Par cette analyse, elle souhaite faire le point sur ce que prévoit le décret actuellement, ainsi que sur les modifications essentielles à y apporter. Dans une première partie, nous allons examiner le décret, tel qu'il a été adopté en 2001, et ses objectifs. Ensuite, nous ferons le point sur les problèmes engendrés par ce texte dans le cadre de ses neuf années de mise en oeuvre et les modifications requises pour y remédier.